



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 octobre 2023 (08h35)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 23	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-302 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC BIONACELLE**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Annonay Rhône Agglo est porteuse d'un projet culturel de territoire dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture à un large public. Dans ce cadre, la saison En Scènes propose une série de spectacles éclectiques aux formes artistiques classiques et contemporaines.

L'ancrage territorial de la saison culturelle se traduit également auprès des acteurs économiques du territoire par un engagement respectif qui peut prendre différentes formes, du mécénat au parrainage (défiscalisation, apport en nature ou service, apport numéraire).

Annonay Rhône Agglo souhaite contractualiser cet engagement par des conventions signées avec les partenaires privés qui se sont manifestés pour soutenir la saison culturelle En Scènes et contribuer ainsi à la dynamique culturelle du territoire.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de collaboration et de partenariat entre les deux parties, ainsi que leurs engagements respectifs.

VU la délibération du 15 décembre 2022 n°2022.449 par laquelle le conseil communautaire donne délégation au bureau,

VU le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Bionacelle et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes 2023-2024,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/10/23
Publié le : 11/10/23
Transmis en sous-préfecture le : 09/10/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231005-43295-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET